



Dénoncer ou pas ?

Par RonRoy

Un ami m'a raconter..

« J'ai sauvé la vie d'une personne (mon voisin). Il est alcoolique ou presque et il est diabétique. Il était presque en train de mourir et le docteur ma dit un jour plus tard, il serait mort.. »

« Je l'ai aidé ; fait la correspondance pour lui, je l'ai conduit à divers lieux - demandé un nouveau passeport, une nouvelle carte-vitale, j'ai ouvert un compte avec lui et pour lui, etc. »

« je lui est avancer une certaine somme d'argent pour des divers achats "»

« Mais lui ne me rembourse pas (mais il a une fortune estimée à près de 1 million d'euros !) »

« J'ai calculé pour la prise en charge pendant son absence de presque 3 mois de cinq animaux (1 chien, 2 perroquets, 1 chinchilla et un reptile) par jour 15 ?

J'ai créé une liste avec tous les détails (achat de nourriture, produits divers, temps investis)

Par pitié j'ai nettoyé sa maison (gratuite !) en moyenne 1 heure par jour pendant 2 mois. Tout était sale, des asticots était dans la chambre à coucher, et il y avait des centimètres de poussière épaisse partout (collectionne d'antiquités), j'ai lavé tous ses vêtements, etc.

En toute confiance, il m'a dit et montré beaucoup de choses : non-déclarations de revenus immobilières, possession d'armes (pistoles cal. 22mm et cal. 9mm, cartouches, fusil, arbalète), vente de biens immobiliers apparemment en noir, de fausses déclarations auprès des services sociaux, compte à Liechtenstein, compte au nom d'une autre personne ?

Lorsque je lui ai demandé quand il me payera, puis quand il me remboursera pour l'argent que je lui ai avancé, j'ai eu les réponses suivantes :

1. Tout d'abord, il m'a dit " je te donne l'argent dans une semaine mais si tu dis quelque chose par rapport à toutes mes histoires, mes armes, mes arnaques et j'en passe je ne te rembourse rien »

2. Ensuite, je suis allé chez lui une semaine plus tard pour lui demander des nouvelles puis il m'a répondu "dans un mois, mais si tu dis encore quelque chose (si tu reviens chez moi pour me redemander l'argent avant la date prévue ce qui est de "1 mois ") tu n'auras pas ton argent " »

3. Puis, un mois plus tard, Il me dit " tu reçois ton argent, mais premièrement je dois m'assurer de voir si tu as dit quelque chose sur moi " »

et en plus : « Si je vois encore un fois ton fils (14 ans et filleul du voisin) chez moi, je le flingue »

Dénoncer ou pas ?

Par Tisuisse1

Vous déposez un dossier auprès du greffe du tribunal d'instance pour vous faire payer votre dû puis vous laissez tomber ce voisin indélicat qui a su profiter de votre gentillesse. Ensuite, pour lui, advienne que pourra....

Par janus2

Bonjour Tisuisse,

Vous déposez un dossier auprès du greffe du tribunal d'instance pour vous faire payer votre dû puis vous laissez tomber ce voisin indélicat qui a su profiter de votre gentillesse. Ensuite, pour lui, adviennent ce qu'il pourra....

Si j'ai bien lu :
Un ami m'a raconté..

RonRoy ne pourra pas saisir le tribunal pour son "ami", d'autant qu'il faut toujours prendre avec précaution les "on m'a raconté"...

Par RonRoy

Janus: C'est vrai, mais c'est aussi une accumulation de l'escroquerie, (abus de confiance) et chantage envers la personne et la possession non autorisée d'armes, fraude fiscale, etc.